

Assemblée générale annuelle des délégués de la Croix-Rouge suisse

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **La Croix-Rouge suisse : revue mensuelle des Samaritains suisses : soins des malades et hygiène populaire**

Band (Jahr): **31 (1923)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

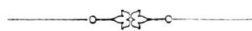
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

parleront après moi le plaisir de pénétrer tuberculeuses que pour les médecins eux-
plus avant avec vous dans un sujet aussi mêmes.
passionnant pour les infirmières anti-



Assemblée générale annuelle des délégués de la Croix- Rouge suisse

à LAUSANNE, le samedi 16 juin 1923,
au château de CHILLON, le dimanche 17 juin

Programme :

Samedi 16 juin. Dès 13 heures, arrivée des délégués. Distribution des cartes de fête à la gare.

20 h. 30: Soirée familière au Casino de Montbenon.

Dimanche 17 juin. 8 h.: Départ du bateau spécial d'Ouchy.

9 h.: Arrivée à Chillon.

9 h. 15: Assemblée des délégués à la Salle des Chevaliers.



Château de Chillon.

11 h.: Collation offerte par les sous-sections de Montreux, La Tour-de-Peilz et Vevey.

12 h. 30: Visite du château.

13 h.: Départ par bateau pour Vevey.

13 h. 30: Banquet au Casino du Rivage à Vevey.

15 h. 45: Départ en bateau pour une croisière sur le haut-lac.

17 h. 15: Arrivée du bateau à Ouchy.

Départ des trains: 18.20 direction Berne-Bâle-Zurich.
 18.30 » Neuchâtel-Bâle-Zurich.
 18.15 » Genève (train-tram).
 20.23 » » (express).

La carte de fête coûtera fr. 20. Dans ce montant les frais d'hôtel pour souper, logement et premier déjeuner sont calculés à fr. 10. Aux délégués qui désirent un hôtel de rang supérieur, nous pouvons en indiquer qui fourniront les repas sus-indiqués et le logement pour fr. 12 et 14. Cette différence de fr. 2 et 4 sera payée par les participants.



Legs à la Croix-Rouge suisse

M^{lle} *Julie Dueret, de Lausanne*, a légué à la Croix-Rouge suisse une somme de **fr. 1000**, que la Direction de notre société a acceptée avec d'autant plus de joie que les comptes bouclent par un déficit et que le budget pour 1924 en prévoit un plus considérable encore.



Almanach de la Croix-Rouge

Les expériences faites avec l'Almanach de la Croix-Rouge suisse ont été concluantes: cet almanach s'est vendu dans la Suisse allemande au nombre de 74 000 exemplaires, ce qui a laissé un beau bénéfice à la caisse centrale de la Croix-Rouge.

La maison d'édition a décidé de publier en langue française aussi un même almanach qui paraîtra à la fin de cette année, pour 1924. Quelques articles et quelques dessins d'auteurs connus complètent d'une façon heureuse cet almanach, aussi espérons-nous que de nombreux lecteurs romands lui feront bon accueil.



Compte de chèques de l'Alliance suisse des gardes-malades

Nos lecteurs trouveront en troisième page de la couverture la composition du Comité central pour la période 1923-1925. La trésorière a fait ouvrir un compte de chèques au nom de l'Alliance, au siège social de Neuchâtel. Ce compte porte le numéro **IV. 1151**. Les sections pourront verser sans frais leurs contributions, et ce compte est destiné à recevoir aussi les *Dons* en faveur de la *Caisse de secours*. Nos infirmières et nos infirmiers de l'Alliance suisse des gardes-malades voudront bien s'en souvenir!

